

SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINÉ

NOTRE SERVICE
POUR VOUS

N° 15.55
MODIFICATION PERIMETRE SMND
RATTACHEMENT
DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 09 novembre 2015, s'est réuni en session ordinaire à St-Quentin-Fallavier, le 25 novembre de l'an deux mille quinze sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 103 titulaires / Présents : 73 / Votants : 74

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ① - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (30)
- ② - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (9)
- ③ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (12)
- ④ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (11)
- ⑤ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (11)

1 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. BOSCH Jean-Marie, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :



Par arrêté du 16 avril 2013, le préfet de l'Isère a intégré la commune de Tignieu Jamezieu dans le périmètre de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu à compter du 1^{er} janvier 2014. Dans cette première configuration la Communauté de Communes agissait en représentation – substitution de la commune au sein du SIVOM de Pont de Chérury pour la compétence « déchets ménagers ».

Par arrêté du 22 juillet 2015, le préfet de l'Isère a prononcé le retrait de la Communauté de Communes du Syndicat Mixte de Pont de Chérury, emportant retrait de la commune de Tignieu de ce syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016.

En conséquence de ces actes, et compte tenu de la délégation de compétence de la communauté de Communes au Syndicat Mixte Nord Dauphiné, il convient pour notre structure d'intégrer la problématique du fonctionnement du service sur la commune de Tignieu Jamezieu à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les modalités pratiques sont actuellement travaillées par les différentes structures concernées.

Il vous est donc demandé pour permettre l'intégration de la commune de Tignieu Jamezieu :

- de constater la modification du périmètre géographique du SMND
- de constater la modification de la représentativité de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu au sein du SMND, conformément aux règles fixées par les statuts.
- d'autoriser le président à prendre toutes les décisions et à signer tous documents (contrats, conventions,.....) pour permettre la continuité du service à compter du 1^{er} janvier 2016 sur la commune de Tignieu Jamezieu.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

Heyrieux, le 25 novembre 2015

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

